

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 26 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 20 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée à 18 H 40, Sébastien PERRIOT, Adjoints au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Bérangère DUBAR, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Samir EL AABBAOUI, Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée à 18 H 40.
Alain MONNAERT a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Audrey ROBLIN a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Brigitte VIGNON a donné procuration à Jacqueline DOHET.
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN.

Etaient absentes :

Virginie BOCQUET.
Lucile KOZAK.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Françoise MORELLE, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2015.
- Prend acte des décisions prises du 15 octobre 2015 au 2 novembre 2015 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.
- Valide la décision modificative n°2 portant sur les écritures comptables et d'ordre relatives à la sortie des emprunts toxiques et à l'étalement des indemnités de remboursement anticipé capitalisées sur 20 ans.
- Valide le montant et l'affectation des crédits pour janvier 2016, en investissement, comme suit :
20 : immobilisations incorporelles : 6 900 €
21 : immobilisations corporelles : 80 600 €
soit un montant total de 87 500 € en application des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, destiné aux dépenses d'investissement à effectuer jusqu'au prochain vote du budget en mars 2016.

A l'unanimité :

- Valide, en attente du vote du budget, l'acompte de 40 000 € sur la subvention permettant au C.C.A.S. de poursuivre ses actions envers les personnes en difficulté.
- Valide la signature d'une convention avec le C.E.D.I.S. pour un coût de 250 €, et portant sur la formation d'un élu municipal.
- Valide la constitution d'un dossier de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 afin de permettre les travaux de réhabilitation d'un bâtiment du groupe scolaire Rostand pour un montant estimatif de travaux de 160 000 € HT.
- Valide le principe de sollicitation des partenaires financiers dans le cadre de la reconstruction de la piscine.

A la majorité (abstention de Mme Bauduin, M. Szypula, M. Miquet, M. Holt) :

- Valide le dépôt d'un dossier auprès de la Région Nord-Pas-de-Calais afin de répondre à l'appel à projets au titre du programme opérationnel F.E.D.E.R. axe 4 priorités 6e pour la reconversion de la friche « Ilot Kléber ».

A l'unanimité :

- Valide la sollicitation du fonds de concours piscine auprès de la C.A.H.C. pour 2015, au titre de l'activité 2014, et à raison de 5,50 € par élève issu du territoire.
- Valide le renouvellement de la convention opérationnelle avec l'E.P.F. Nord-Pas-de-Calais afin de nous accompagner dans la maîtrise foncière du centre-ville, dans le cadre de projets de renouvellement urbain.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € afin d'encourager les efforts sportifs d'un jeune Leforestois qualifié pour la finale de la Coupe de France Cadets de judo.
- Valide le montant de la redevance scolaire à 110 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016 et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes membres de la C.A.H.C. dans un principe de réciprocité.
- Valide le renouvellement de l'adhésion à l'association Droit de Cité fixée à 0.77€/habitant (sur la base des données INSEE).
- Valide la tarification des manifestations culturelles 2016 à la médiathèque.
- Valide l'adhésion de la Ville au contrat de groupe du Centre de Gestion du Pas-de-Calais au titre de l'assurance statutaire des agents municipaux et autorise la signature de la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée maximale de 4 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05.

L'ensemble des délibérations et débats est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.